



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 28, alinéa 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), que la Ville de Rimouski a aliéné les biens ci-dessous mentionnés autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques.

BIEN(S) ALIÉNÉ(S)	DATE(S) DE L'ALIÉNATION	ACQUÉREUR(S)	PRIX	RÉSOLUTION(S)	NUMÉRO(S) INSCRIPTION
Lots 6 118 515 à 6 118 524 du cadastre du Québec	2022-09-29	Groupe Immobilier Tanguay inc.	794 215,02 \$	2021-09-60 2022-07-460	27 596 177

FAIT À RIMOUSKI, CE 9 NOVEMBRE 2022

Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat